



COMMUNE DE VERNEUIL-L'ETANG
16 rue Jean Jaurès 77390

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE le 07 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ETANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Joëlle VACHER, Pierre REPERANT, Jean Claude MENTEC, Maire-adjoints, Nathalie ANDRIEU, Jocelyn BRAYET, Ouïza BRAYET, Adrien CARPINTEIRO, Catherine CRAPET, Lisette MILLET, Pierre PERRET, Michèle SIMONOT, Marie-Isabelle TILLARD, Véronique GONDOUIN, Daniel PERARD, Georges TOUALY, Pascale VAUDABLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Mickaël MICHELET, M. Frédéric LOMEL, Mme Dany TAVERNIER, M. Richard BOYER

Absente excusée représentée : Mme Agnès LAUFERON représentée par Mme Michèle SIMONOT

Secrétaire de séance : Mme Ouïza BRAYET

DATE DE CONVOCATION : 02 juillet 2016
DATE D’AFFICHAGE : 02 juillet 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 19

-:- :- :- :- :-

La séance s'ouvre à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire.

-:- :- :- :- :-

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

: - : - : - : -

ORDRE DU JOUR

- I APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016***
- II EMPRUNT ACQUISITION CABINET MEDICAL***
- III CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ECOLE MATERNELLE***
- IV DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE A. I. P. I. POUR TRAVAUX
RUE EMILE ZOLA***
- V DECISION MODIFICATIVE – FINANCEMENT TRAVAUX A. I. P. I.***
- VI QUESTIONS DIVERSES***

-: -: -: -: -

Madame Ouïza BRAYET est élue secrétaire de séance.

I APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Le compte-rendu du 13 juin 2016 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent.

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016.

-:- :- :- :- :- :- :-

II/ 2016-47 EMPRUNT ACQUISITION CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition du cabinet médical décidé par délibération 2016-44 du 13 juin 2016.

Le montant s'élève à la somme de 325 000 Euros TTC, hors frais d'étude et annexes.

Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil le 08 mars 2016.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve à l'unanimité le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement :

- **Montant : 325 000 Euros**
- **Durée : 15 ans**
- **Taux fixe : 1,41 %**
- **Périodicité : trimestrielle**
- **Amortissement : échéances constantes**

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

S'ENGAGE en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

CONFERE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire ou son adjoint, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le

Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

-:-:-:-

III/ 2016-48 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent technique à temps plein chargé des fonctions d'ATSEM à l'école maternelle Lamartine à compter du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur le Maire précise que la publication de vacance d'emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes,

S'ENGAGE à inscrire au budget municipal la dépense correspondante

-:-:-:-

IV/ 2016-49 DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE A. I. P. I.

Dans le cadre du bail à réhabilitation devant être signé avec l'association Ateliers pour l'Initiation la Production et l'Insertion pour le local du 17 rue Emile Zola, une demande de participation financière de 10 000 € a été déposée auprès de la commune.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'usage social du bâtiment mis à disposition. Il indique que dans le cadre du renouvellement de cette opération une enveloppe de travaux à hauteur de 219 140,29 € est prévue par l'association. L'ensemble des appartements bénéficieront de ces travaux.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE la participation financière à cette opération immobilière pour le montant sollicité de 10 000 €

S'ENGAGE à inscrire la dépense correspondante au budget communal

-:-:-:-

V/ 2016-50 DECISION MODIFICATIVE – FINANCEMENT TRAVAUX

A. I. P. I.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il doit être ajouté 10 000 euros à la participation de l'association Ateliers pour l'Initiation la Production et l'Insertion, afin de répondre à la demande de participation financière de 4,56 % de l'enveloppe des travaux.

Opérations budgétaires :

Chapitre 65

Ajouter 10 000 euros à l'article 65541 Participations et contingents

Chapitre 022

Soustraire 10 000 euros au chapitre 022 Dépenses imprévues

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier comme exposé ci-dessus l'annexe du budget 2016.

-:- :- :-:- :-

VI QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur le Maire transmet à l'assemblée les remerciements de la famille MORIN à l'occasion du deuil qui l'a touchée.
- ✚ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements des associations relatifs aux subventions accordées.
- ✚ Monsieur le Maire fait le point sur l'envahissement du stade de football par les gens du voyage et confirme la mise en œuvre de la procédure administrative d'expulsion.

-:- :- :-:- :-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 51.